

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin!  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

## SOMMAIRE

Septième et dixième commandements de Dieu, 129. — Renseignements sur le Jubilé, 132. — Les derniers moments de l'Archevêque d'Aix, 134. — Les princes catholiques Allemands, 135. — Angleterre, 136. — La gloire humaine, 136. — Réforme de la syntaxe française, 136. — La Vierge du Sacré-Cœur, 138. — Scapulaire du Sacré-Cœur, 139. — A propos des funérailles du Roi Humbert, 141. — Ancien sanctuaire dédié au Rédempteur, 142. — Le Sabottage, 142. — L'emprisonnement de Bresci, 143. — Le Congrès Marial de Lyon, 143. — Calendrier, 144. — Memento hebdomadaire, 144.

## Septième et dixième commandements de Dieu

A toutes les époques, on a vu commettre des attentats contre la propriété; mais il était réservé à notre siècle de vouloir les justifier. Des hommes qu'on appelle socialistes, communistes, anarchistes, prétendent que nous n'avons pas le droit de posséder en propre les biens de ce monde. Tous ces hommes ne sont pas inspirés par les mêmes motifs; tous ne professent pas des principes également subversifs de la société; mais tous s'accordent à condamner la propriété. " La terre, disent-ils, n'est à personne; les fruits en sont à tout le monde. S'approprier une chose, c'est commettre un larcin au préjudice de l'espèce humaine. La propriété, c'est le vol."

Les arguments sur lesquels ils prétendent s'appuyer se réduisent aux deux suivants: la propriété est injuste dans son origine: elle est injuste dans ses conséquences. Injuste dans son origine: car elle a pour fondement une usurpation sanctionnée par le

pouvoir civil. Injuste dans ses conséquences : car c'est elle qui a introduit l'inégalité parmi les hommes, et, avec l'inégalité, les plus grands maux.

A l'encontre de ces sophismes qui sont la honte de notre époque, il pourrait suffire d'opposer les données de la Révélation. Celle-ci nous apprend, en effet, que le droit de propriété a pour origine la volonté de Dieu. Témoin le septième commandement : "*Tu ne prendras pas le bien d'autrui.*" Elle nous apprend aussi que, si le droit de posséder met de l'inégalité entre les hommes, cette inégalité n'est pas nécessairement, comme le croient les socialistes, en faveur des riches. Bien lourdes sont les charges de la richesse, terribles sont ses dangers. Aussi Notre-Seigneur a-t-il dit : "*Bienheureux les pauvres ! Malheur aux riches !*"

La raison, quand on l'interroge, fait la même réponse que la Révélation. Le respect de la propriété, nous dit-il, est une loi écrite.

D'abord, deux ou trois faits, évidents comme le soleil, nous démontrent que Dieu a créé les hommes pour posséder en propres biens terrestres ; par conséquent, que la propriété a pour origine la volonté de Dieu.

Chez tous les peuples, anciens et modernes, grands et petits, barbares et civilisés, on a connu et l'on a fait respecter la propriété. Il y a des propriétaires depuis qu'il y a des hommes. C'en est assez pour conclure avec certitude que le droit de propriété est naturel à l'homme. Pour avoir toujours vu bâtir les castors et les abeilles, nous les appelons des animaux constructeurs. De même, si nous voyons partout et toujours l'homme posséder, il faut bien qu'il soit par sa nature un être propriétaire.

Il est facile de constater, en outre, que Dieu a fait l'homme pour travailler la terre et ses produits. Or, un être intelligent et libre a nécessairement droit au fruit de son travail. Car ses énergies physiques et morales sont bien à lui ; et le travail n'est que l'exercice de ces énergies. Voilà un homme qui se met à cultiver un terrain jusque-là inoccupé. Il y jette de la semence, il veille autour pendant qu'elle germe et qu'elle pousse ; il récolte la moisson quand elle est mûre ; il bat le grain, le moule, en fait du pain. Dites-vous qu'il commet une injustice à l'égard du paresseux, et que celui-ci a le droit de lui arracher le pain de la bouche ?

Dieu, dirons-nous encore, a fait les hommes pour vivre en famille. Les longues années durant lesquelles l'enfant a besoin de ses parents le prouvent surabondamment. Or, sans la propriété, la famille n'est pas possible ; car on n'a plus le moyen de la nourrir. Ainsi donc, en dehors de la Révélation, le simple examen de la nature de l'homme nous montre dans la volonté de Dieu l'origine de la propriété. La terre et tous les biens qu'elle renferme appartiennent assurément au Créateur. Or, il les a abandonnés aux hommes, pour qu'ils en fissent la conquête par le travail. Qui donc oserait l'accuser d'injustice ?

Si le droit de propriété n'est pas injuste dans son origine, il ne l'est pas davantage dans ses conséquences.

On dit qu'il y a des fortunes scandaleuses, des possesseurs criminels. — Rien n'est plus vrai. Mais, c'est le fait de la malice humaine ; il ne faut pas en accuser le droit de propriété. S'il fallait supprimer toutes les bonnes choses dont les hommes ont abusé, il ne resterait plus rien.

On dit encore que le droit de posséder a introduit des inégalités parmi les hommes. — C'est vrai. Mais, en quoi cela est-il injuste ? Un homme est plus intelligent et plus fort que son voisin ; surtout, il est plus laborieux et plus économe. N'est-il pas juste qu'il devienne plus riche ? Sa fortune, remarquez-le bien, n'est pas prise sur la part des autres. Les dissipateurs ne seraient pas moins pauvres quand il n'y aurait pas de riches à côté d'eux ; ils seraient même beaucoup plus misérables.

On dit enfin que l'inégalité des fortunes est la source de bien des maux parmi les hommes. — Admettons qu'il en soit ainsi quelquefois. Il est hors de doute que la suppression du droit de propriété en causerait mille fois plus. Pour rétablir l'égalité rêvée, les socialistes n'ont que deux moyens : le partage égal des biens ou l'abolition de la propriété. Le premier est enfantin ; à supposer qu'on fasse ce fameux partage, l'égalité n'existerait plus dès le lendemain. C'est comme si l'on s'avisait de partager le miel d'une ruche entre les abeilles et les frelons. L'activité des premières et la paresse des seconds auraient bien vite ramené l'inégalité. De toute nécessité, il faudra donc recourir au second moyen, supprimer la propriété. Mais ce sera du même coup supprimer le travail. Si vous enlevez aux hommes le fruit de leurs efforts, rien ne pourra plus les décider à travailler. Vous établirez, je le veux bien, l'égalité ; mais l'égalité dans la misère, dans la famine, dans la ruine universelle.

(à suivre)

## Renseignements sur le Jubilé

*(Suite)*

Les conditions générales requises pour participer aux bienfaits du Jubilé sont : le Baptême — l'usage de la raison — l'absence d'excommunication — l'état de grâce, au moins, dit saint Alphonse, au moment où l'on accomplit la dernière œuvre du Jubilé, l'intention dans l'accomplissement des œuvres du Jubilé.

Les théologiens requièrent l'intention, au moins virtuelle, de gagner l'indulgence et les privilèges du Jubilé.

Il suffit de former positivement son intention dès le principe, soit implicitement, soit explicitement, et de ne pas la rétracter positivement. Dès qu'elle n'est pas expressément rétractée, elle influe sur toutes les œuvres du Jubilé, quand même nous n'y penserions pas au moment où nous les remplissons, ou que même nous poserions ces actes dans une autre intention, laquelle toutefois n'exclurait pas celle de gagner l'indulgence.

Le Jubilé d'extension est actuellement étendu à tous les fidèles du monde, sans exception, même à ceux qui ont été privilégiés pendant l'Année Sainte et aux habitants de Rome.

Combien de fois peut-on gagner le Jubilé ?

S'il s'agit des privilèges du Jubilé, il est certain qu'on ne peut en jouir qu'une seule fois, tant que la bulle ne dit pas expressément le contraire.

Il est certain aussi que l'on peut user de tous les privilèges du Jubilé, successivement, en des confessions différentes.

Celui qui aurait déjà gagné le Jubilé sans avoir eu besoin d'user des privilèges, et qui, pendant le temps du Jubilé, viendrait à tomber dans un cas réservé, ou serait dans l'occasion de solliciter une commutation, pourrait, si l'indulgence du Jubilé peut se gagner plusieurs fois, bénéficier des privilèges accordés par la bulle, en se confessant avec le désir de gagner le Jubilé.

Cette réponse est applicable à tout Jubilé, du moment que la bulle permet de gagner plusieurs fois l'indulgence.

Celui qui, dans sa confession du Jubilé, aurait déjà bénéficié des privilèges du Jubilé, ne pourrait plus en profiter, s'il venait à avoir de nouveau besoin avant qu'il eût terminé les œuvres du Jubilé.

Quant à l'indulgence, s'il s'agit du Jubilé d'extension, elle ne peut se gagner qu'une seule fois.

Le fruit de l'indulgence du Jubilé, selon de graves théologiens, est en proportion des dispositions de celui qui la reçoit.

Mais d'autres grands théologiens soutiennent que tous les fidèles gagnent la même plénitude d'indulgence, dès qu'ils posent fidèlement les œuvres prescrites.

Pour gagner le Jubilé, on doit accomplir personnellement les œuvres prescrites, excepté l'aumône, qu'un autre peut faire en notre nom.

Les œuvres prescrites doivent être surrogatoires — moralement bonnes, faites avec l'intention générale de gagner le Jubilé, à l'exception des prières pendant les visites, qui doivent être faites à l'intention du Souverain Pontife — faites dans le temps fixé pour le Jubilé, dans l'ordre que l'on veut.

La visite seule est locale, c'est-à-dire, elle doit se faire dans les églises spécialement désignées.

Les œuvres du Jubilé doivent être faites intégralement. En omettre une partie relativement notable empêche de gagner le Jubilé.

Disons en passant qu'il n'y a aucune obligation générale de gagner le Jubilé.

Les œuvres communes aux divers Jubilés sont :

1. La procession d'ouverture. Elle n'est plus guère prescrite que pour le Jubilé extraordinaire.

2. La confession. Cette confession est nécessaire, même lorsqu'on n'a pas de faute grave à se reprocher — doit n'être pas sacrilège — doit être renouvelée, si on retombe dans une faute grave, avant d'avoir achevé les œuvres prescrites — différente de la confession pascale, à moins d'en avoir fait une autre dans le cours de l'année, ou que le Pape n'en ait décidé autrement — doit être faite dans le temps fixé pour le Jubilé.

Remarque: Pour les péchés oubliés dans sa confession du Jubilé, on doit, si l'on s'en souvient, aller les confesser, parce que la bulle l'exige ainsi.

La confession pascale suffit, si on s'est déjà confessé, cette année Jubilaire, avant Pâques, et si on n'a pas commis de péché grave, pourvu qu'on n'en commette pas avant la fin de l'année.

La même confession ne suffit pas pour gagner les indulgences de la semaine et celle du Jubilé.

D. G.

(à suivre)

### Les derniers moments de l'Archevêque d'Aix

A l'arrivée du Saint Sacrement, Mgr Gouthe-Soulard, qui était assis dans un fauteuil, revêtu de son habit de chœur, s'est mis à genoux sur son prie-dieu, et le vicaire général lui a adressé l'allocution suivante :

*Ecce quem amas infirmatur !... C'est le message que les deux sœurs amies du Sauveur lui firent parvenir lors de la maladie de leur frère Lazare ; et le Sauveur, se rendant à leur invitation, répondit : *Infirmitas hæc non est ad mortem sed pro gloria Dei.**

“ Une scène pareille se passe en ce moment dans l'Eglise d'Aix. Elle vient aussi de dire au Sauveur : *Ecce quem amas infirmatur.* Et le voici qui se rend à cette invitation. Mais comme autrefois pour Lazare, il semble dire aussi : *Infirmitas hæc non est ad mortem sed pro gloria Dei.* — Vous avez, Monseigneur, beaucoup travaillé pour la gloire de Dieu, par vos paroles, par vos actes, par vos œuvres qui resteront comme les témoins irrécusables de votre zèle ; toutefois, le Seigneur paraît ne pas s'en contenter, il vous demande aujourd'hui un nouveau témoignage de votre générosité, par la patience à supporter la maladie, par la résignation à sa sainte volonté. En le glorifiant ainsi vous pourrez dire comme saint Paul : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.* ”

Monseigneur a répondu :

“ Mes bons amis, je suis bien malade. Depuis quatre mois, j'étais sans forces, je tâchais de remplir quand même, les fonctions de mon ministère ; mais je me traînais péniblement ; maintenant, je me sens bien près de ma fin. Je ne pense pas que le bon Dieu m'applique les paroles de l'Evangile que vient de me citer M. Rernard : *Infirmitas hæc non est ad mortem.* Je crois que je vais bientôt paraître devant mon Juge. Je suis parfaitement résigné, et je puis dire : *Singulariter in spe constituisti me.*

“ Je demande pardon à Dieu de mes négligences, de mes fautes ; j'ai travaillé autant que j'ai pu aux bonnes œuvres ; je craignais souvent de n'être pas assez surnaturel parce que j'ai toujours beaucoup aimé naturellement le travail et les œuvres ;

mais chaque jour, je disais au bon Dieu : " Mon Dieu, je vous l'offre, c'est pour vous, pour vous seul ! "

" Je vous recommande, à vous aussi, de ne travailler toujours que pour la gloire de Dieu.

" Mes bons amis, je vous remercie ; je vous ai bien aimés ; dites à tous les prêtres et aux fidèles que je les ai beaucoup aimés ; je n'ai jamais voulu faire de la peine à personne ; si j'en ai fait, qu'on me pardonne comme je pardonne.

" Depuis quatorze ans et quelques jours que je suis avec vous, beaucoup d'œuvres ont été créées dans le diocèse : je vous remercie du concours que vous m'avez prêté, des consolations que vous m'avez données.

" Il y a un point que je me reproche : je me suis occupé beaucoup de choses matérielles qui en avaient besoin ; j'ai peut-être trop négligé le côté spirituel ; mais celui qui viendra après moi fera mieux sous ce rapport : ce ne sera pas difficile.

" Aimez-vous bien les uns les autres. Priez bien pour moi. Faites prier pour moi. Merci, mes bons amis, merci. "

### Les princes catholiques allemands

Lorsque l'Allemagne apostasia au xvii<sup>e</sup> siècle, toutes les maisons princières régnautes d'Allemagne, à l'exception des maisons de Hapsbourg et de Bavière, abandonnèrent l'Eglise catholique.

Aujourd'hui, les familles régnautes allemandes comptent cinquante-deux princes catholiques.

Le Saxe-Wettin en a 24 : La maison de Hohenzollern, 8 ; et Wurtemberg, 9 ; la principauté de Lippe, 8 ; le Mechlembourg, 3.

En Bade la ligne catholique des Hohenzollern et Wurtemberg montera prochainement sur le trône.

Avant longtemps, toute l'Allemagne du Sud sera gouvernée par des dynasties catholiques : dans l'Allemagne du Nord, la Saxe royale l'est déjà.

L'empire sera peut-être catholique un jour, car la Constitution n'exige pas comme en Angleterre que l'Empereur soit protestant. Il est libre de se faire catholique quand il le voudra.

Les protestants Allemands sont au nombre de 32 millions, contre 20 millions de catholiques.

Mais si on laisse de côté les protestants modernes, qui ne sont plus chrétiens que de nom, il y a en Allemagne plus de catholiques que de protestants chrétiens.



### Angleterre

Ce pays est aux prises avec deux nouvelles difficultés. L'une provient de la crise du charbon, l'autre de l'agitation croissante des employés de chemins de fer. Le commerce et l'industrie britanniques sont ainsi menacés d'un coup dont ils auront peine à se relever. Si la grève des employés se produit, elle fera subir une perte de 10 millions de piastres par semaine aux compagnies anglaises.

### La gloire humaine

Quand, au milieu des gémissements et des larmes qui entouraient son lit d'agonie, une parole amie s'éleva pour lui promettre de veiller au dépôt de sa gloire, on vit tout-à-coup Bossuet se dresser sur sa couche pour jeter à la terre cette parole : " Qui parle ici de gloire ? Demandez pour moi pardon à Dieu de mes péchés ! "

### Réforme de la syntaxe française

M. Brunetière vient de publier sur ce sujet un article dont nous détachons les alinéas suivants :

C'est ce que ne sentent pas nos " réformateurs, " et ce qu'il y a de plus irritant en eux, c'est qu'ils ne se doutent point, qu'ils ne le sentent pas. Une " graphie " en vaut pour eux une autre puisqu'elle n'a toujours pour objet que de représenter graphiquement un son — " graphice dipinxisti, comme dit M. Diafoirus, — et la prononciation, au besoin, corrigera l'impression de l'œil.

Une tournure en vaut une autre, et même mieux qu'une autre, si par hasard elle est plus claire. Et, pourquoi ne dirais-je pas qu'à leurs yeux, ou à leurs " œils, " un écrivain en vaut un autre, du moment qu'ils se font tous les deux également comprendre ?

C'est précisément ce que n'admettront jamais ceux qui considèrent une langue comme une " œuvre d'art. " Ils continueront de croire que, dans une langue élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, qu'il a son " individualité ; " qu'il est, selon l'expression du poète, " un être vivant, " qu'on le mutile donc en modifiant l'orthographe ; qu'un

“lis” n’est plus un “lys,” qu’une “enchanteuse” diffère beaucoup d’une “enchanteresse,” que la “scintillation” des étoiles s’éteindrait si l’on écrivait désormais “cintillation;” qu’il en est des locutions ou des tournures comme des mots; que si l’on supprime l’imparfait du subjonctif dans ce vers de Racine :

“On craint qu’il n’essuyât les larmes de sa mère,”

on en fait évanouir le charme; et qu’en modifiant ainsi la syntaxe ou l’orthographe, la première précaution qu’on doit prendre est de ne pas transformer le français de nos maîtres en une espèce de “volapuk.”

Malheureusement, — quand on ne voit dans une langue donnée qu’un moyen de communication ou d’échange des idées — on n’en mesure donc aussi la perfection que sur ses caractères d’utilité pratique, et on croit être moderne ou progressif quand on n’est, à vrai dire, que barbare. Et aussi bien, comment ne le serait-on pas, si dans une question qui n’a jamais, sans doute, relevé que du petit nombre, c’est la foule qu’on fait intervenir, et les exigences de l’école primaire dont on ose faire la loi des Leconte de Lisle et des Flaubert ? On simplifiera la syntaxe de l’auteur de “Salammbô” dans l’intérêt des employés de l’octroi, et on modifiera l’orthographe du “Cœur d’Hialmar” ou de l’“Epée d’Angantyr,” pour la plus grande satisfaction des bons petits enfants qui préparent l’examen du brevet supérieur !

Mais, quand on considère une langue comme “une œuvre d’art,” on n’en est pas pour cela moins moderne; on n’en est pas même plus aristocrate; mais on essaye seulement de ne pas embrouiller les questions. On ne met pas l’orthographe sous la juridiction du maître d’école; on ne demande point à Martine ou à Chrysale ce qu’ils pensent de Vaugelas: on ne touche point à la syntaxe d’une langue pour faire croire à ceux qui la parleront toujours assez mal qu’ils la parlent aussi bien que s’il la parlaient mieux ! Et s’il est d’ailleurs assurément fâcheux que l’intervalle entre la langue populaire et la langue littéraire soit plus grand chez nous qu’il ne conviendrait, on se défend, comme d’un crime ou d’un sacrilège, de le vouloir combler en abaissant la langue littéraire au niveau de la langue populaire !

---

## La Vierge du Sacré-Cœur

*Vénérée au gracieux sanctuaire du couvent de Jésus-Marie  
à Sillery*

Lorsque le jeune oiseau, confiant en son aile,  
Veut s'élancer enfin vers l'espace éterné  
Qui captiva longtemps sa brillante prunelle,  
Avec ses feux du soir et son ciel azuré,  
Perché sur les parois de son nid éphémère,  
Il s'arrête effrayé de l'immense horizon,  
Et ce n'est que conduit par le vol de sa mère,  
Qu'il laisse en hésitant sa fragile prison.

Ainsi, près de chanter la Reine glorieuse  
Qui rayonne aujourd'hui comme un astre sur nous,  
Je m'arrête, éperdue, et ma lèvre anxieuse,  
Tremble de profaner son nom céleste et doux ;  
Comme l'oiseau craintif devant l'espace immense,  
Je sens lutter en moi l'extase et la frayeur,  
Et confuse, j'ébauche, et puis je recommence,  
Sans pouvoir le finir, l'hymne de sa grandeur !

Mais, je l'ai regardée ! et son regard m'inspire...  
Elle est reine, c'est vrai, mais elle est mère aussi ;  
Elle est reine là-haut, dans le céleste empire,  
Pour l'ange et pour l'élu, mais elle est mère ici !...  
Ce Jésus doux et blond qui dans ses bras rayonne,  
C'est notre frère à nous puisqu'il est son enfant...  
— Mère, je n'ai plus peur des feux de ta couronne,  
— Et mon aile vers toi, prend son vol triomphant !

Que j'aime à contempler ce pur et beau visage,  
Plein de mansuétude et de sérénité ;  
Ce regard, tendre et clair comme un heureux présage,  
Illumine ses traits d'une douce clarté ;  
Et sa tête à la fois modeste et caressante  
S'incline vers Jésus son Fils et son Vainqueur !  
Que tu me parais belle, et chaste, et ravissante,  
O Reine de ces lieux, Vierge du Sacré-Cœur !

Tandis que du pied droit, sous les plis de sa robe,  
Elle écrase Satan, notre ennemi jaloux,  
Son pied gauche s'appuie aux flancs de notre globe —  
— Car Marie est à nous ! c'est notre Vierge à nous !  
Elle est fille du ciel, cette âme virginale,  
Elle est fille d'Adam, Sœur de l'humanité ;  
Vierge du Sacré-Cœur, Beauté que rien n'égale  
Laisse nos chants émus bénir ta pureté !

Mais je n'ai pas tout dit ! Oserai-je tout dire ?  
 Oserai-je dévoiler les "faiblesses" de Dieu ?...  
 Je sens frémir en moi l'amour et le délire,  
 En moi je sens vibrer des paroles de feu !..  
 Oui, le Seigneur s'oublie au bras de cette femme,  
 Il a laissé ravir son adorable Cœur...  
 Le Cœur, le voyez-vous aux mains de Notre-Dame ?  
 Le Seigneur est vaincu... la Vierge est son vainqueur !

Oui, la Vierge a vaincu : Cédant à sa prière,  
 Jésus donne son Cœur : C'en est fait maintenant !  
 Le Cœur est un trésor : Elle en est trésorière ;  
 L'amour a consommé ce miracle étonnant.  
 Pendant que d'une main, l'Enfant montre Marie,  
 Son autre main se ferme : Il ne reprend plus rien !  
 O Mère, prends donc tout, garde, Mère chérie,  
 Garde pour tes enfants cet ineffable Bien !

Garde-le-nous ce Cœur ! C'est un brasier sublime  
 D'où s'élève le feu de l'Amour éternel...  
 Nos cœurs à nous sont froids : dans ce brûlant abîme  
 Jette-les pour toujours : C'est ton droit maternel.  
 Oh ! laisse les nager dans ces vagues ardentes.  
 Laisse-les s'engloutir dans ces ondes en feu !  
 Vierge du Sacré-Cœur ! Vierge aux mains fécondantes,  
 En vos cœurs, fais grandir l'amour, l'amour de Dieu !

Vierge du Sacré-Cœur, auguste Souveraine,  
 Abaisse ton regard sur tes enfants nombreux,  
 Ils sont venus prier leur gracieuse Reine  
 Dans ce temple embelli par leurs dons généreux ;  
 Des tendresses d'un Dieu, Toi la Dépositaire  
 Verse-leur à grands flots le nectar et le miel !  
 Ils ont su t'élever un trône sur la terre :  
 — Mère, prépare-leur un trône dans le ciel !

Vierge qu'à Sillery l'on vénère et l'on chante  
 Vois tes pieux enfants groupés à tes genoux,  
 Et daigne couronner cette fête touchante  
 Par un nouveau bienfait : O Mère, écoute-nous !  
 Comme le prêtre, un jour de fête solennelle,  
 Elève l'Ostensoir sur les chrétiens émus,  
 Ainsi, lève sur nous cette main maternelle,  
 "Gracieux ostensoir" du doux Cœur de Jésus !

Une religieuse de Jésus-Marie.

Cette poésie si belle et si touchante a été dite d'une manière admirable par une élève de l'Académie de Jésus-Marie à la Séance solennelle donnée récemment à l'occasion de l'inauguration du nouveau Sanctuaire dédié à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

### Scapulaire du Sacré-Cœur

La Sacrée Congrégation des Rites, au nom de Sa Sainteté Léon XIII, vient d'approuver le *Scapulaire du Sacré-Cœur*. Voici le décret d'institution :

“ La charité divine, qui se répand par l'Esprit-Saint, unit, pour l'affermir à jamais et la faire régner dans les cœurs des hommes, deux admirables moyens, ce sont : les divins sacrements et les solennités religieuses.

“ Parmi ces solennités, il faut placer celle que l'Eglise a instituée en l'honneur du Cœur de Jésus. Cette fête, en effet, non seulement propose à nos adorations et à nos louanges le Cœur de l'homme-Dieu, mais aussi renouvelle d'une façon symbolique, le souvenir de cet amour divin qui a porté le Fils unique de Dieu à revêtir la nature humaine, à se faire obéissant jusqu'à la mort, à donner aux hommes l'exemple de toutes les vertus et à se montrer doux et humble de cœur.

“ Mais l'ingénieuse piété des fidèles a pris d'autres formes pour propager, dans le même but, la dévotion au Cœur très aimant de Jésus, dévotion si féconde en fruits abondants et délicieux. C'est ainsi que beaucoup de fidèles ont accepté, et gardent la pieuse et louable coutume de porter sur la poitrine l'image du Cœur de Jésus, sous la forme de scapulaire : coutume que la Bienheureuse Marguerite Alacoque, éclairée par une lumière divine, a inaugurée, et que l'Eglise a enrichie d'indulgences partielles.

“ Comme une dévotion semblable se répand et se développe chaque jour de plus en plus, surtout en France et dans les contrées voisines, d'humbles et instantes prières ont été adressées à Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, afin que, dans le but d'étendre davantage le règne du Christ, d'augmenter l'amour des hommes envers lui et de lui procurer une plus grande gloire, Il daignât approuver un scapulaire proprement dit du Sacré-Cœur de Jésus, et ajouter un cérémonial et une formule de bénédiction et d'imposition.

“ Ce scapulaire se compose, comme de coutume, de deux parties ; elles sont de laine blanche, unies par un double cordon ; sur l'une de ses parties se trouve l'image du Sacré-Cœur de Jésus, tel qu'il est d'usage de le représenter : et l'autre porte l'image de la Bienheureuse Vierge, sous le titre de *Mère de miséricorde*.

“ Or, Sa Sainteté, acceptant ces prières avec la plus affectueuse bienveillance, a daigné, après avoir consulté la S. Congrégation des Rites, approuver le Scapulaire décrit plus haut, lequel doit être béni et imposé d'après la formule et le cérémonial unis à ce décret, et seulement par ceux qui en auront obtenu le pouvoir du Siège apostolique. Et ce, nonobstant toutes choses contraires.

“ Signé : Card. Aloïsi MASELLA. ”

NOTA : Le Supérieur général des Oblats de Marie, résidant à Paris (rue Saint-Pétersbourg, 26) ; le Supérieur des Chapelains du Sacré-Cœur de Montmartre ; l'Aumônier de l'église de la Visitation de Paray-le-Monial et le directeur de l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Rome ont reçu de la susdite Congrégation des Rites le privilège de déléguer pour l'imposition de ce Scapulaire, les prêtres séculiers et réguliers qui leur en feront la demande.

### A propos des funérailles du roi Humbert

Nous lisons dans une note de l'*Osservatore Romano* :

“ Il est nécessaire de déclarer que l'autorité ecclésiastique a toléré les funérailles du roi défunt, non seulement pour protester contre l'exécrable crime commis contre sa personne, mais encore, et bien plus, à cause de circonstances personnelles, le défunt ayant, surtout dans les derniers temps de sa vie, donné des signes non douteux de sentiments religieux, au point de désirer, comme on l'a dit, de se réconcilier avec Dieu par le moyen des sacrements, en cette année sainte.

En conséquence, il y a lieu de présumer que dans les derniers moments de sa vie, il a imploré l'infinie miséricorde de Dieu, et que, s'il en avait eu la possibilité, il n'aurait pas hésité à se réconcilier avec lui.

Or, c'est une loi de l'Eglise, proclamée plusieurs fois par la Sacrée Pénitencerie, que dans des cas de cette sorte, on peut accorder la sépulture ecclésiastique, même à ceux à qui on devrait, en d'autres circonstances, la refuser, réglant la pompe extérieure sur la qualité des personnes.

Quant à la prière bien connue, composée dans un moment de suprême angoisse digne de compassion, comme elle n'est pas conforme aux lois de la sacrée liturgie, elle ne peut être, et n'a jamais été approuvée par la suprême Autorité Ecclésiastique.”

### Ancien sanctuaire dédié au Rédempteur

On vient de découvrir à Tarente (Italie méridionale) un antique sanctuaire, dédié au Rédempteur.

Creusé dans le tuf, à la profondeur de six mètres, il est resté pendant beaucoup de siècles obstrué par les décombres et oublié, bien que de nombreux écrivains en eussent consacré le souvenir dans leurs ouvrages. Le célèbre professeur Viola, en faisant creuser un puits, a eu l'heureuse fortune de le remettre au jour.

Dans l'abside, on voit peinte l'image du Rédempteur, qui bénit de la main droite, et tient dans la main gauche un diptyque où il est écrit en langue grecque : *Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres.* Aux deux côtés, il y a peintes à fresque l'image de la Sainte Vierge et celle de saint Jean. D'autres images de Saints sont peintes sur les murs.

La chose la plus curieuse se trouve dans la grotte existant à côté de la crypte, précisément en face de l'abside. On y voit une source d'eau très pure, que les historiens appellent *la Fontaine du soleil*. Selon la tradition, appuyée par les auteurs, il existait à cet endroit, du temps des Grecs (on sait que Tarente était une colonie grecque), une statue et un temple dédiés à Apollon (*Helios* en grec) — c'est-à-dire au Dieu Soleil. De là sortaient les oracles, et l'eau purifiait les pèlerins qui venaient les solliciter. On rapporte que l'apôtre saint Pierre, en passant par Tarente pour se rendre à Rome, l'an 42 de l'ère chrétienne, passa par cet endroit, renversa la statue avec le signe de la croix, puis commença à prêcher l'Évangile aux Tarentins, à les convertir et à les baptiser.

A l'occasion du Congrès catholique des Porielles réuni à Tarente, ce sanctuaire retrouvé a été solennellement inauguré en présence de la région et d'une foule immense. Il a été béni par Mgr Jorio, archevêque de Tarente, et maintenant les populations s'y rendent en pèlerinage.

### Le "Sabottage"

C'est ainsi qu'on nomme la pratique employée depuis quelques semaines par certains ouvriers anglais contre les patrons dont ils sont mécontents. "C'est une arme nouvelle" dont les prolé-

taires, disent-ils, doivent apprendre à se servir. " Il paraît qu'à leur avis, c'est plus efficace que la grève.

Le "sabottage" consiste, tout simplement, à détériorer habilement, prudemment les machines, les marchandises, divers produits de l'industrie, les instruments du travail de façon à causer des pertes graves aux patrons, de façon à mécontenter les clients et à faire qu'ainsi ces clients abandonnent les fournisseurs qui iront porter leurs commandes ailleurs.

Le "sabottage" n'est, au fond, qu'une forme nouvelle du boycottage. C'est l'éternelle histoire des membres en révolte contre l'estomac.

### L'emprisonnement de Bresci

L'anarchiste Bresci est condamné à la détention perpétuelle. si, toutefois, il ne succombe pas au supplice qu'il va d'abord subir

Pendant dix années, il sera enfermé dans une cellule de quelques pieds carrées, où il aura à peine la place de s'étendre sur la planche étroite qui lui servira de lit, privé de lumière, privé d'air et astreint au silence. Il ne verra pas même ses gardiens, qui, invisibles, lui passeront sa nourriture, du pain et de l'eau, par un guichet. S'il proteste, le régime sera rendu plus dur encore par la mise aux fers, et le malheureux sera courbé en deux, les mains étant rivées à ses pieds par des anneaux, à moins qu'on ne le mette au lit de force, sorte de gaine en forme de cercueil percée de cinq trous pour la tête, les pieds et les mains, et où des fers maintiennent le corps immobile.

Mieux vaut la pendaison ou la guillotine que cette mort à petit feu.

### Le Congrès Marial de Lyon

Le jour de la clôture des travaux du congrès, le P. Coubé a eu un auditoire digne de son éloquence et de son talent; trente cardinaux, archevêques et évêques, 1500 prêtres et plusieurs milliers de fidèles se pressaient dans la Primatiale.

Le R. P. Coubé a montré que la dévotion à la Sainte Vierge est essentiellement virile, qu'elle convient aux hommes de notre temps, qu'elle peut faire d'eux les êtres d'énergie et de caractère dont l'Eglise a tant besoin.

Le congrès a émis les vœux suivants:



1. En premier lieu, le Congrès considérant que le siècle qui finit aura mérité excellemment d'être appelé siècle de Marie, exprime le vœu, qu'après la consécration du genre humain au Sacré-Coeur, vienne la consécration de l'univers à la Vierge, sous le vocable de *Reine de l'Univers*, qu'une fête appelée *Fête de la royauté universelle de Marie* soit instituée, pour être célébrée, tous les ans, avec office propre. Elle servirait de clôture au mois de Marie et perpétuerait le souvenir de cette consécration, comme la procession du jour de l'Assomption perpétue la consécration de la France à Marie par Louis, XIII et qu'enfin le Saint Père daigne ajouter aux litanies lauretanes l'invocation suivante : *Reine de l'Univers, priez pour nous.*

2. Le Congrès émet le vœu que les litanies lauretanes s'enrichissent d'une invocation comme celle-ci : *Reine du Purgatoire, priez pour nous.*

Enfin, le Congrès aspirant à devenir une institution, a pris pour patron l'apôtre saint Jean, et il a demandé qu'une Commission permanente soit nommée pour lui préparer, de concert avec les évêques, un lendemain. Au cours de ce Congrès, le bastonnier du barreau de Lyon, M. Jacquier, s'est fait entendre après les évêques et les prêtres.

Il s'est d'abord excusé avec beaucoup de grâce de faire entendre sa voix profane dans une assemblée sacerdotale, puis il a pris pour sujet de son allocution ces deux paroles du *Salve Regina* : *Advocata nostra, Spes nostra.*

A propos de la première, *Advocata nostra*, il a eu des traits d'une finesse charmante, comme celui-ci : " La Vierge Marie, notre puissante avocate, qui connaît ses clients et qui les aime, a l'oreille du Juge, et gagne toujours ses procès, ou ne les perd que par notre faute."

Ce fait démontre, une fois de plus, que les vrais catholiques en France n'ont pas de respect humain.

### Calendrier

21	DIM	b	XX après Pent. et 4 Oct. Pureté de la Ste Vierge. Kyr. de la Ste Vierge. II Vép., mém. de Ste Ursule et de ses SS. Compagnes (II Vép.) et du dim.
22	Lundi	ivr	De la fête.
23	Mardi	b	Le Très Saint Rédempteur, <i>dbl. maj.</i>
24	Mercr.	b	S. Raphaël, archange, <i>dbl. maj.</i>
25	Jeu. di	tb	Du S. Sacrement.
26	Vend.	tr	S. Evariste, pape et martyr.
27	Sam. di	tvI	Vigile des SS. Apôtres Simon et Jude.

### Memento hebdomadaire

QUEBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-François de Beauce, le 21 ; à Saint-Tite, le 22 ; à Saint-Samuel, le 23 ; à Sainte-Hélène, le 25 ; à Sainte-Foye, le 26.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Chambourg, Québec.